



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sur la convocation de Marine Le Pen à un examen psychiatrique

Question écrite n° 12347

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la convocation de Marine Le Pen à un examen psychiatrique à la suite de la dénonciation des atrocités perpétrées par l'État islamique. L'État macroniste n'en finit plus de dévoiler le profil inquiétant d'un régime autoritaire capable de toutes les bassesses pour étouffer l'opposition. Après la confiscation de 2 millions d'euros en juillet 2018, soit la moitié de la subvention annuelle octroyée par ses électeurs aux législatives de 2017, le Rassemblement National doit subir une nouvelle persécution aussi invraisemblable qu'indigne. Pour avoir diffusé et dénoncé la réalité de la barbarie islamiste faite de massacres, d'exécutions et de tortures, Marine Le Pen, présidente du premier parti d'opposition, députée de la Nation, a été poursuivie par le parquet. Elle est aujourd'hui traitée comme un sujet à la santé mentale affectée avec l'ordonnance d'un examen psychiatrique. Ce procédé rappelle des heures sombres et des régimes nauséabonds. En effet, la psychiatrie était utilisée à des fins politiques dans les états staliniens pour décrédibiliser, isoler et neutraliser les dissidents au régime. En URSS, en Chine sous Mao, en Roumanie sous Ceausescu, les opposants étaient diagnostiqués comme schizophrènes ou signalés comme atteints de troubles de la personnalité. Quelle est la prochaine étape dans la France macroniste ? Interner les réfractaires au président de la République dans des hôpitaux psychiatriques ? Au lieu de maltraiter de la sorte une responsable politique qui représente un Français sur trois, il faudrait se concentrer sur la mise en œuvre d'un grand plan de lutte contre le terrorisme islamiste qui constitue un danger quotidien pour les Français. Il vaudrait mieux s'occuper des milliers de « déséquilibrés » qui passent à l'acte au cri de « Allah akbar » et laisser en paix la démocratie française. Il lui demande si la justice française est toujours au service de l'État de droit ou bien si elle s'est transformée en officine à la solde du pouvoir en place.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12347

Rubrique : Élus

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2018](#), page 8421

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)